



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

1627^e SÉANCE : 28 JANVIER 1972

ADDIS-ABEBA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1627)	1
Allocution de sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie . . .	1
Allocution de M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie	2
Déclaration du Secrétaire général	7
Déclaration du Président, M. Omer Arteh Ghalib, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie	8

109

MILLE SIX CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue à la Maison de l'Afrique, à Addis-Abeba, le vendredi 28 janvier 1972, à 11 heures.

Président : M. Omer Arteh GHALIB (Somalie).

Présents : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1627)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des questions relatives à l'Afrique dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi et application des résolutions pertinentes du Conseil.

La séance commence à 11 h 15.

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la première des séances que le Conseil de sécurité va tenir à Addis-Abeba conformément aux dispositions de la résolution 308 (1972) adoptée par le Conseil le 19 janvier 1972.

Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie, et Son Excellence M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, sont conduits dans la salle du Conseil par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité et par le fonctionnaire du protocole.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je désire exprimer la reconnaissance de tous à Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de l'Ethiopie pour l'hospitalité qu'ils nous ont si généreusement offerte.

Allocution de Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant avoir l'honneur d'entendre une allocution prononcée par Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié Ier, empereur d'Ethiopie.

4. Sa Majesté Impériale HAILE SELASSIE Ier (*traduction de l'anglais*¹) : J'ai le plaisir d'accueillir le Conseil de sécurité pour sa première réunion sur le sol africain.

¹ L'orateur s'est exprimé en amharique. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation éthiopienne.

Nous espérons qu'à la suite de cette réunion en Afrique le Conseil sera mieux à même d'apprécier l'énorme importance des questions inscrites à son ordre du jour.

5. Je saisis cette occasion pour exprimer la grande satisfaction que me cause la présence de mon ami, le président Moktar Ould Daddah, qui, en sa qualité de président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, s'est vu confier la tâche de faire connaître au Conseil les vues de l'Afrique sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

6. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Waldheim de sa nomination au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et lui souhaiter plein succès dans tous les efforts qu'il sera amené à déployer dans l'exercice de ses difficiles fonctions.

7. Le fait que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui des questions élémentaires constitue un triste commentaire sur l'histoire de notre temps. Plus d'un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis que les nations du monde ont consacré dans la Charte des Nations Unies le principe selon lequel le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des fondements essentiels de la promotion et de la protection de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, en Afrique, ni les efforts des Nations Unies, ni cette conviction universelle de l'humanité n'ont permis d'éliminer le déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales, alors que les peuples d'autres continents ont bénéficié de cette reconnaissance fondamentale.

8. Le colonialisme et la politique du racisme font peser sur la conscience de tous les hommes et de toutes les nations de bonne volonté des problèmes poignants concernant les droits de l'homme. L'histoire démontre que si l'on tolère le déni des droits de l'homme fondamentaux même à quelques-uns seulement, la liberté dont jouit la majorité devient fragile.

9. L'évolution des quelques dernières années en Afrique australe confirme, au-delà de tout doute raisonnable, qu'au fur et à mesure qu'augmente la répression elle crée en même temps une résistance accrue, laissant ainsi dans son sillage une surenchère de violence qui pourrait bientôt submerger l'ensemble de la région. A notre époque, la paix étant devenue indivisible, ce processus risque donc, manifestement, d'avoir de graves conséquences. Le Conseil de sécurité a par conséquent le devoir non seulement de prévenir cette tragédie mais aussi, en adoptant des mesures efficaces et opportunes, d'éliminer ce danger.

10. Ainsi, cette réunion historique du Conseil de sécurité devrait permettre de procéder à une révision déchirante d'attitudes passées et d'adopter de nouvelles initiatives dans le domaine du colonialisme et du racisme en Afrique.

11. Aujourd'hui, l'attention du monde, qui se souvient avec amertume de l'échec atterrant du Conseil de la Société des Nations sur le respect des principes fondamentaux du Pacte, sera inévitablement concentrée sur cette salle, comptant que le Conseil de sécurité s'acquittera de ses responsabilités envers les peuples de l'Afrique australe.

12. La Société des Nations a connu une mort prématurée en raison de son incapacité à respecter les principes de son pacte. Les Nations Unies — et notamment le Conseil de sécurité en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte — seront de toute évidence jugées par la conscience collective de l'humanité sur les questions du colonialisme et du racisme.

13. Le verdict dépendra naturellement de la façon dont chaque membre et le Conseil dans son ensemble s'acquitteront de leurs lourdes responsabilités. Eluder les obligations de la Charte à cet égard ne peut qu'avoir les répercussions les plus graves tant sur l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies que sur la paix et la sécurité internationales dont vous, en votre qualité de représentants au Conseil de sécurité, êtes les gardiens actuels.

14. L'Afrique a déjà fait connaître sa position sur ces questions brûlantes à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine et aux conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. En vérité, le monde entier s'est joint à l'Afrique pour condamner et rejeter la politique inhumaine du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Ce qu'il faut en ces temps critiques, c'est que la communauté internationale passe d'un simple rejet et d'une simple condamnation à des mesures concrètes. La communauté internationale a de nombreuses options, mais ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est la volonté politique.

15. Il faut absolument que vos discussions actuelles s'inspirent des intérêts permanents de l'humanité et, dans cette tâche historique, vous pouvez être assurés de l'appui inébranlable de tous les hommes de bonne volonté. Les considérations d'intérêt à court terme ne doivent pas faire obstacle au progrès vers la paix et la justice.

16. Tout au long de l'histoire, l'inaction de ceux qui auraient pu agir, l'indifférence de ceux qui auraient dû être mieux avisés, le silence de la voix de la justice au moment où celle-ci avait le plus d'importance ont permis le triomphe du mal. Les pages glorieuses de l'histoire de l'humanité n'ont pu être écrites que lorsque les hommes ont pu agir de concert pour prévenir les tragédies menaçantes. Par les mesures que vous prendrez, vous pouvez aussi illuminer les pages de l'histoire.

17. Puissent vos efforts faire naître une nouvelle ère de liberté pour les peuples de l'Afrique australe.

18. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je remercie Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié 1er de sa déclaration, que nous avons suivie avec autant d'attention que d'intérêt. Nous lui sommes reconnaissants des paroles de sagesse qu'il a prononcées et de la confiance qu'il a toujours manifestée à l'égard des activités des Nations Unies.

**Allocution de M. Moktar Ould Daddah,
président de la République islamique de Mauritanie**

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant inviter Son Excellence M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie et président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à faire une déclaration devant le Conseil.

20. Le président **OULD DADDAH** : Votre Majesté Impériale, en accueillant officiellement à Addis-Abeba le Conseil de sécurité, vous n'avez voulu accepter de présenter aux éminents membres de l'organe suprême de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à M. Kurt Waldheim, son secrétaire général, que le salut de l'Ethiopie. Il n'est pas étonnant qu'à travers ce salut du peuple éthiopien nous soyons nombreux ici à avoir entendu et reconnu dans leur riche diversité les accents familiers de l'appréciation, de l'émotion, mais aussi des appréhensions de tous les peuples africains devant l'événement historique que nous vivons aujourd'hui : la tenue, pour la première fois en terre africaine, d'une réunion du Conseil de sécurité.

21. Dans cette haute marque de modestie, c'est avec un plaisir et une déférence toujours renouvelés que je tire une leçon de plus de cette sage délicatesse et de cette efficacité discrète avec lesquelles Sa Majesté Impériale a toujours et inlassablement œuvré au développement de l'Ethiopie moderne, au renforcement de l'unité africaine comme à l'instauration d'un climat international meilleur. Mais ce trait de modestie de Sa Majesté Impériale m'impose, par là même, le devoir de vous souhaiter maintenant la bienvenue en Afrique, de représenter tous les peuples africains pour vous accueillir dans la capitale de l'Afrique.

22. Addis-Abeba, berceau de l'Organisation de l'unité africaine et siège de son secrétariat général, reflète en effet certainement plus que toute autre capitale les aspirations et les préoccupations de toute l'Afrique devant cette réunion spéciale du Conseil de sécurité. Addis-Abeba, ville offerte avec une constance et une générosité jamais démenties à tant de grands desseins de l'Afrique, et plus singulièrement au plus marquant des moments de l'histoire récente de l'Organisation de l'unité africaine, mérite certainement plus que toute autre partie de ce continent l'honneur d'héberger le Conseil de sécurité lors de son premier séjour en terre africaine. L'Ethiopie, certainement mieux que tout autre membre de l'Organisation de l'unité africaine, ressent et peut assumer les responsabilités que comporte, pour tous les peuples africains, cette réunion spéciale du Conseil de sécurité.

23. La vaste communauté africaine, celle des Etats indépendants autant que celle des territoires où sévissent encore le colonialisme et la discrimination raciale, concentre une fois encore son attention et son espoir, ses vœux et ses craintes, sur Addis-Abeba. Il ne s'agit presque plus d'un événement.

24. L'événement, c'est qu'aujourd'hui, du fait que le Conseil de sécurité a choisi de venir ici chercher les moyens pratiques de mettre en application les nombreuses résolutions et décisions sur la décolonisation et l'*apartheid* qui jalonnent la longue carrière de l'Organisation des Nations Unies, Addis-Abeba est devenue aussi le point de mire de tous ceux qui, de par le monde, ont commencé à douter de l'aptitude — si ce n'est de la détermination — de la communauté internationale, et surtout des membres permanents du Conseil de sécurité, à traduire dans les faits les généreux principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies.

25. C'est à eux, ainsi qu'aux peuples des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et aux mouvements de libération d'Afrique, que je pense le plus au moment où je vous accueille en terre africaine; c'est pour répondre à leurs préoccupations que j'ai jugé que la meilleure manière de vous dire notre haute appréciation de la diligence avec laquelle vous avez accepté l'invitation de l'Organisation de l'unité africaine c'est, avant tout, de vous donner les raisons profondes qui ont motivé cette invitation. Après, il sera tout naturel qu'au nom de tous ceux qui, en Afrique ou hors de ce continent, ont inspiré cette invitation je m'attache à vous définir les grandes lignes de ce que nos peuples attendent de cette réunion historique du Conseil de sécurité si celui-ci veut lui donner sa pleine valeur: un nouveau départ dans la quête souvent déçue de l'Organisation des Nations Unies pour traduire dans les faits ses principes, ses résolutions et ses décisions.

26. Nombreux sont ceux qui l'ont déjà compris — cependant, il est bon de le confirmer ici —, la quiétude consacrée par plus d'un quart de siècle d'existence de l'Organisation n'aurait pas justifié qu'on la déränge si radicalement si, de cette quiétude même, n'était née une forme d'inquiétude. Cette inquiétude-là, secrétée au cours des années par les habitudes acquises, la routine et, disons-le, une certaine stérilité, les voix africaines ne sont pas les seules qui, depuis quelque temps, en ont fait état devant le bilan de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier.

27. Il est vrai, toutefois, que les Africains, qui ont salué en 1960 la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ont effectivement montré, avec plus d'insistance que d'autres, combien, au fil des résolutions et des décisions, au fil de la création de divers comités et conseils chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les principes fondamentaux de cette déclaration, l'enthousiasme et l'engouement du début ont cédé chez eux la place au découragement, à l'inquiétude, si ce n'est au désespoir.

28. Comment pouvait-il en être autrement puisque la somme des quelque 128 résolutions adoptées depuis 1960

par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur la décolonisation et l'*apartheid* concerne presque exclusivement les peuples africains? Comment pouvait-il en être autrement dès lors que les divers comités et conseils chargés de veiller à l'application de ces résolutions avaient le mandat particulier d'aider exclusivement les Africains dans leur juste lutte contre les derniers tenants de la domination étrangère et de la discrimination raciale? Les Africains ont peut-être plus que d'autres accueilli avec émotion, ferveur et espoir ces résolutions ainsi que la naissance des comités et conseils chargés de l'exécution des divers aspects de la Déclaration. Il est naturel que, plus que d'autres, ils aient ressenti et exprimé leur désenchantement devant le sort réservé aux uns et aux autres.

29. C'est pourquoi, à l'heure des bilans, en 1971, lors de la huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, l'Afrique a récapitulé et a découvert avec quelque découragement que plus de 120 résolutions, un nombre impressionnant de conférences, de conseils, de colloques, de séminaires et de comités n'ont pratiquement pas réussi à améliorer la situation des peuples qui connaissent encore les méfaits du colonialisme et de la discrimination raciale. L'Afrique a récapitulé, et elle a découvert avec une forme d'inquiétude que, malgré les efforts de l'Organisation de l'unité africaine, malgré surtout cette offre magnanime qu'elle a faite au monde de sa volonté de paix à travers le Manifeste de Lusaka², les tenants de la domination étrangère et de l'*apartheid* n'entendaient faire aucune concession pour que les principes de liberté, de dignité et d'égalité contenus dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration soient enfin appliqués à la totalité des peuples africains. L'Afrique restait la seule région du monde dont plus du dixième de la population était encore soumis au joug colonial et à la discrimination raciale.

30. Ce constat désarmant aurait pu conduire au désespoir si, du fait de cet intérêt que, nécessairement, éveille auprès de ses peuples et de ses dirigeants tout ce qui touche aux efforts de libération et de lutte contre l'*apartheid*, l'Afrique n'avait aussi découvert dans l'action de l'Organisation des Nations Unies en général, et du Conseil de sécurité en particulier, quelques éléments positifs, ou plutôt si l'Afrique n'avait pressenti quelques potentialités qui, mieux exploitées et mieux rationalisées, contribueraient à renforcer et à accélérer le rythme et le rendement de cette lutte pour la dignité de l'homme.

31. Ainsi nous est apparue, au terme d'une analyse approfondie de notre détermination et de notre esprit de réalisme, la force nouvelle et décisive qui pourrait naître de l'unité d'action du Conseil de sécurité, et surtout de ses membres permanents. Ainsi avons-nous considéré comme potentialités positives et, partant, déterminantes l'action des mutations difficiles mais nécessaires pour conduire un jour le Conseil de sécurité à prendre, mieux que par le passé, ses responsabilités, non seulement au niveau de la

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.*

gestion et de la mise en forme des résolutions, mais encore et surtout au niveau de l'application et du contrôle des décisions contenues dans les résolutions sur le colonialisme et l'*apartheid*.

32. Unité d'action du Conseil de sécurité, responsabilité collective et agissante de ses membres — et surtout de ses membres permanents — pour appliquer et contrôler l'application des décisions du Conseil de sécurité, voilà, indiscutablement, deux vœux clamés par tant de voix dans toutes les salles et à toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies à New York. Voilà deux impératifs reconnus par tous non comme la panacée à tous les maux dont souffre l'humanité, mais comme des voies décisives vers des changements qui faciliteraient à tous les peuples, mais surtout aux plus opprimés, l'accession aux avenues de la liberté et de la dignité — ces avenues tracées avec tant de générosité dans les centaines de résolutions de l'Organisation des Nations Unies et chantées à l'unisson dans les discours, les déclarations solennelles, les proclamations qui jalonnent la vie de l'Organisation et qui fleurissent encore plus la chronique des grandes puissances de ce monde.

33. Nous ne soutenons pas que quelque chose dans la quiétude et le climat de ce monde particulier de New York, de cet univers de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, contribue irrémédiablement à freiner la réalisation de ces vœux. Mais ne sommes-nous pas fondés, comme c'est normal chez ceux qui cherchent les voies du mieux-être et ne peuvent s'offrir le luxe d'en négliger aucune, à penser que peut-être avec votre venue ici, sous le ciel d'Afrique, quelque chose changerait pour le mieux dans le monde ? Ne sommes-nous pas fondés à espérer qu'ici, plus près que ne l'est New York de ces réalités que sont le colonialisme, la discrimination raciale, jaillirait l'étincelle qui, hors des divergences d'intérêt entre les grands, souderait une fois peut-être leur détermination d'agir en commun et plus efficacement que par le passé pour offrir aux derniers Africains qui n'en jouissent pas encore ces droits élémentaires que sont l'indépendance, la liberté et l'égalité ? Bien qu'élémentaires, ces droits-là, réclamés sous d'autres cieux, n'en résonnent pas moins comme des pétitions de principe appartenant à des temps révolus parce qu'ayant cessé depuis longtemps de faire partie des aspirations urgentes et actuelles de tant de peuples. Bien qu'élémentaires, des concepts comme la liberté, l'égalité, énoncés sous d'autres cieux, n'évoquent pas toujours, comme c'est encore le cas en Afrique, des réalités quotidiennes et palpables de souffrance, d'humiliation, de brutalité et d'injustice, des réalités qui marquent chaque jour le cœur et la chair des hommes en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud.

34. Il s'agit là pourtant de réalités d'autant plus cruelles qu'elles sont vécues en ce siècle où les progrès de la technologie, les rêves mis à la portée de l'homme dans une salle d'opération où s'effectue une greffe du cœur ou sur la Lune que des hommes foulent allègrement du pied, ne permettent plus à beaucoup de croire que, réellement, s'élèvent encore de notre planète les cris de souffrance de peuples entiers à qui d'autres hommes refusent le droit de

disposer d'eux-mêmes ou d'être simplement des hommes comme les autres. Il s'agit là de faits que, certes, vous ne vivrez pas dans l'ambiance de répression où ils persistent encore, mais dont les échos, répercutés dans la psychologie, la chair et la chaîne de solidarité qui unit tous les peuples de ce continent, ne peuvent manquer de vous parvenir avec plus d'acuité à Addis-Abeba qu'à New York.

35. Mais, je m'empresse de le dire, l'acuité de ces échos de la douleur et de l'humiliation, si grande soit-elle, n'aurait pas à elle seule justifié, aux yeux des peuples africains, le déplacement historique effectué aujourd'hui par le Conseil de sécurité. C'est pour cela que, délibérément, j'ai choisi de ne point vous accueillir ici avec des récriminations et des condamnations; c'est pour cela que les représentants des chefs d'Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine et les porte-parole des combattants de la liberté, venus nombreux apporter leur contribution au succès de cette réunion, vous parleront de l'avenir, auquel il est urgent de conférer plus d'efficacité, plutôt que du passé, avec sa chaîne de déceptions, de désillusions, voire de trahisons. Ce sont là des faits suffisamment dénoncés et stigmatisés par les Africains, comme le sont aujourd'hui les responsabilités individuelles des Etats qui, activement ou passivement, contribuent à renforcer la puissance négative du Portugal, de la minorité blanche de Rhodésie ou du Gouvernement sud-africain contre les intérêts du peuple de notre continent.

36. L'heure est, pour les Africains, à un réalisme qui n'est pas démission mais plutôt un effort d'imagination créatrice, solidement ancré sur les leçons, souvent dures, des faiblesses de la vie internationale telles que, nous autres Africains, les vivons et les comprenons depuis tant d'années à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et sur l'attitude des grandes nations face à l'avenir des peuples opprimés.

37. C'est au nom de ce réalisme que je voudrais aborder enfin le chapitre des espérances placées par nos peuples dans cette réunion du Conseil de sécurité et vous livrer quelques réflexions sur ce que pourraient être les voies nouvelles dans lesquelles devraient s'engager l'Organisation des Nations Unies et, surtout, le Conseil de sécurité si les nations qui les composent entendent réellement, comme je l'espère, dépasser enfin le stade des déclarations de principe pour aborder celui des réalisations concrètes.

38. Mes réflexions n'ont d'autre fondement que la conviction — partagée par tous les peuples africains — que le domaine dont nous nous préoccupons aujourd'hui est précisément celui où nulle contestation ne devrait persister, celui où l'opposition des intérêts autant que des idéologies ne devrait pas être une barrière infranchissable sur la voie de l'unité d'action. Ne parlons-nous pas, en effet, de restituer à tous les hommes leur droit de décider librement de leur destin, de disposer librement de toutes leurs ressources et de vivre en paix et en sécurité chez eux ? Ne parlons-nous pas, tout compte fait, de ces droits élémentaires — j'allais dire primaires — au nom desquels se sont effectués toutes les révolutions, tous les choix économiques, sociaux, idéologiques qui, en ce siècle, forment le soubassement de ce que chacun convient d'appeler les grandes nations?

39. En utilisant à dessein et à plusieurs reprises l'expression "grandes puissances" ou "grandes nations", j'ai voulu reconnaître l'existence d'un certain nombre de gouvernements, de peuples, donc d'Etats, qui, de par leur développement économique, militaire et technologique, disposent d'un réseau d'influences et de liens internationaux qui leur permet indiscutablement d'infléchir, en bien ou en mal, la politique générale d'autres pays. Que ces influences puissent se conjuguer positivement au niveau de l'instance suprême de l'Organisation des Nations Unies, voilà qui contribuerait immanquablement à créer les conditions capitales en vue d'assurer l'application des justes décisions et résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur les problèmes cruciaux qui nous préoccupent : la fin du colonialisme et de la discrimination raciale.

40. Que ces décisions et résolutions n'aient pas, jusqu'à présent, provoqué les légitimes changements qu'attendent les peuples opprimés, nous voudrions encore ne voir là qu'un enchaînement d'accidents, une conjoncture d'un autre temps : le temps des fuites en avant qui pouvaient masquer, dans une certaine mesure, une inefficacité presque toujours voulue, comme celle qui a permis de renvoyer tant de problèmes majeurs à des comités et conseils qui s'épuisaient en de louables mais vaines études pour essayer d'apporter des solutions vites rejetées.

41. La somme d'efforts, de bonne volonté, investie par les membres du Comité spécial de l'*apartheid*, du Comité des Vingt-Quatre sur la décolonisation³ et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie mérite indéniablement d'être portée au grand livre des réalisations humaines, au crédit de tous ceux qui ont contribué à faire vivre ces organes.

42. Mais, reconnaissons-le : la portée extrêmement limitée de ces efforts devrait inciter aujourd'hui à tenter d'autres démarches, à découvrir une approche nouvelle qui remettrait à ceux qui prennent les décisions capitales le devoir et la responsabilité de veiller directement à leur application et de contrôler, étape par étape, leur mise en œuvre. Que le Conseil de sécurité, et plus particulièrement ses cinq membres permanents, s'attachent à utiliser le réseau de leur influence, de leurs relations avec les uns et les autres, de leur puissance militaire, économique et administrative pour jouer le rôle jusque-là dévolu aux comités et aux conseils, voici qui nous semble de nature à assurer, plus efficacement que par le passé, l'exécution des décisions généreuses contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en faveur des peuples coloniaux ou de ceux qui subissent encore la discrimination raciale et l'*apartheid*.

43. Tout indique, par exemple, que, dans le cas de la Namibie, un comité composé des membres du Conseil de sécurité, et surtout de ses membres permanents, trouverait

immédiatement les voies et moyens de prendre en charge l'administration du Territoire et de le conduire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, vers l'autodétermination et l'indépendance.

44. L'Organisation de l'unité africaine propose formellement qu'un conseil groupant des membres du Conseil de sécurité, parmi lesquels nécessairement les cinq membres permanents, soit chargé de l'administration de la Namibie et prenne toutes les dispositions pour assurer effectivement cette administration.

45. Cette proposition, nous la faisons d'autant plus que nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une décision qui, une fois prise par le Conseil de sécurité, pourra être mise en application immédiatement. Au demeurant, cette décision n'apparaît-elle pas aujourd'hui comme la seule attitude normale que le Conseil de sécurité puisse adopter devant le refus catégorique de l'Afrique du Sud de respecter les délais qui lui ont été fixés pour remettre l'administration du Territoire de Namibie à l'Organisation des Nations Unies ?

46. A cette décision, qui inscrirait dans la longue histoire de la décolonisation une de ses dates les plus marquantes, nous autres Africains trouvons un avantage de poids : c'est qu'elle signifierait un renouveau d'espérance, non seulement pour les peuples de la Namibie mais encore pour tous les autres qui, en Afrique du Sud, en Rhodésie, dans les colonies portugaises ou dans toute autre enclave étrangère qui existe encore ici ou ailleurs, luttent avec acharnement pour affirmer leur dignité et recouvrer leur liberté. Le processus ainsi entamé par le Conseil de sécurité entraînerait, dans sa logique même, ses membres les plus puissants à assumer collectivement et directement leurs responsabilités partout ailleurs où sont bafouées avec arrogance les justes décisions prises en faveur de la liberté, de la dignité et de l'égalité des peuples sous domination étrangère.

47. Il n'existe pas, de toute évidence, de raisons objectives pour empêcher le Conseil de sécurité de prendre immédiatement des responsabilités de cette ampleur en Rhodésie. L'échec flagrant des propositions de règlement⁴ convenues entre la Grande-Bretagne et le régime minoritaire raciste de Salisbury démontre, en effet, à ceux qui en doutaient encore tant la maturité politique des Africains de Rhodésie que leur détermination profonde de ne point accepter un règlement préparé sans leur participation et qui, de ce fait, leur refuse toute perspective d'accession à l'exercice de leurs droits de peuples libres et indépendants.

48. L'Afrique propose dès lors que le Conseil de sécurité, au cours de la présente réunion, prenne acte officiellement de l'échec de cette tentative et proclame l'invalidité de l'accord conclu entre la Grande-Bretagne et le régime raciste en Rhodésie. Ainsi, nous en sommes convaincus, le problème de la Rhodésie sera ramené à ses proportions réelles, c'est-à-dire à l'obligation pour la Grande-Bretagne d'enta-

³ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10405.*

mer sur des bases nouvelles le processus de décolonisation de ce territoire dans le cadre de négociations, non point avec une minorité mais avec les représentants authentiques des peuples africains, dûment choisis sur la base de la règle de la majorité, en vue de l'application permanente de cette règle dans une Rhodésie indépendante.

49. Peut-être m'en serais-je tenu, au moment où je parle de la Rhodésie, à cette proposition générale qui devrait rallier l'accord de tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi s'il ne s'agissait pas, dans ce cas particulier, d'un foyer auquel l'actualité donne une triste vedette et qui, de ce fait, trouve des répercussions spéciales dans la conscience des peuples africains.

50. Je me sens donc le devoir de développer cette proposition générale en disant quelques mots sur les conditions dans lesquelles la Grande-Bretagne, soutenue par le Conseil de sécurité, pourrait, dans la démocratie, frayer la voie à l'indépendance de ce territoire. De même que de nombreuses discussions ont précédé l'indépendance de tant d'autres pays, nous pensons que des consultations entre la Grande-Bretagne et des représentants du peuple du Zimbabwe devraient avoir lieu en territoire neutre, et en tout état de cause hors du climat d'oppression qui prévaut actuellement en Rhodésie.

51. C'est parce que nous croyons en la nécessité de définir une approche réaliste partout où persistent la colonisation et la discrimination raciale que nous voulons inviter le Conseil de sécurité à reconsidérer son attitude vis-à-vis du Portugal et de l'Afrique du Sud. Reconnaissons-le, il s'agit dans ces deux cas de deux Etats qui refusent de mettre en application les justes décisions du Conseil de sécurité; il s'agit de deux Etats qui ont rejeté la gamme de solutions pacifiques proposées par l'Afrique, à travers le Manifeste de Lusaka, pour régler définitivement les derniers problèmes de décolonisation et de discrimination raciale qui se posent encore dans le continent. Plus que d'autres donc, plus qu'en d'autres temps de l'histoire, ces deux gouvernements continuent à démontrer la vanité et l'inefficacité des résolutions ainsi que de certaines mesures concrètes comme les sanctions économiques ou les appels à la raison; force nous est donc d'espérer qu'une entente entre les grandes puissances, une utilisation plus positive de leur droit de veto et des relations privilégiées qu'elles entretiennent avec l'un comme avec l'autre devraient conduire à une amélioration substantielle de la situation.

52. Le Portugal et l'Afrique du Sud n'ont-ils pas suffisamment accumulé de défis aux règles les plus fondamentales des Nations Unies ainsi qu'aux décisions les plus claires du Conseil de sécurité pour déterminer toutes les bonnes volontés et toute la bonne foi à envisager, comme solution extrême, leur suspension d'une communauté internationale — l'Organisation des Nations Unies — qu'ils ont mille fois reniée par leur action contre son autorité ?

53. A bien réfléchir, une telle décision, pour extrême qu'elle puisse paraître, ne devrait contrecarrer en rien les intérêts de quelque membre du Conseil de sécurité que ce soit. Contrairement aux appels à la raison, à l'application

des sanctions économiques ou à l'interdiction de la vente d'armes, cette décision aurait le mérite d'être immédiatement exécutoire et de ne pas voir son application concrète soumise aux aléas des interprétations des uns et des autres ou de la fluctuation des intérêts de certains.

54. Je me serais arrêté à ce point si ce que nous savons tous des réactions, des intérêts, de l'éthique, qui malheureusement prévalent au sein de la communauté internationale, ne me laissait pas l'impression un peu déconcertante de clore mon propos sur quelque chose qui ressemble à un appel à l'idéal, autant dire à un vœu pieux.

55. C'est pourquoi, je voudrais maintenant dire quelques mots sur la lourde charge que le destin autant que les faiblesses des autres hommes imposent aux obscurs soldats africains qui, partout où sévissent encore le colonialisme et la discrimination, tournent certes une oreille vers Addis-Abeba mais continuent de tout leur être à poursuivre avec acharnement les immenses sacrifices qu'implique pour eux la lutte pour leur libération et pour leur dignité.

56. Si j'évoque, pour terminer, les combattants de la liberté, c'est parce que l'Afrique indépendante, réunie au sein de l'Organisation de l'unité africaine, a reconnu, avec eux, qu'en dépit de l'assistance qu'ils peuvent recevoir des autres leur destin d'hommes libres et dignes ne s'accomplira que par la force de leur propre combat.

57. En inscrivant ce credo en exergue à toute son action en faveur de la décolonisation et contre l'*apartheid*, l'Organisation de l'unité africaine a décidé du mandat, des méthodes de travail et du destin de son Comité de coordination pour la libération de l'Afrique. Le Comité de libération se veut un organe destiné à susciter, à coordonner et à répartir parmi les peuples en lutte pour leur libération l'assistance financière, économique, militaire et autre si nécessaire à l'accélération du légitime combat de ces peuples. Les résultats de cette assistance peuvent paraître fort modestes, mais en eux-mêmes ils comportent déjà des traits qui, chaque jour, attestent un peu plus la validité de cette croyance profonde qui anime tous les peuples d'Afrique et qui inspire plus particulièrement l'œuvre du Comité de libération, à savoir qu'avec une assistance adéquate, c'est-à-dire plus importante et mieux adaptée à la nature du combat, les Africains encore sous domination étrangère ou qui subissent la discrimination raciale sont capables d'infléchir en leur faveur le cours des événements en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau), aux îles du Cap-Vert, comme en Namibie et partout ailleurs où sévit le colonialisme.

58. J'ai parlé d'une assistance adéquate. Si je tiens aujourd'hui à en souligner toute l'importance devant le Conseil de sécurité, c'est parce que, de plus en plus, nous sommes convaincus que cette solidarité reconnue, acceptée, vécue par les Africains, cette solidarité qui fait vivre et croître le Comité de libération, ne peut que gagner à étendre ses dimensions à la communauté internationale tout entière, et c'est surtout parce que tout indique qu'il existe dans la communauté internationale une part non négligeable de peuples et de gouvernements qui reconnaissent

réellement et sincèrement que la liberté et la dignité des Africains valent et devraient valoir qu'on leur accorde plus que des mots de réconfort et de soutien, beaucoup plus qu'une contribution matérielle discrète, symbolique, sporadique, et comme entachée de honte — en d'autres termes, qu'on leur accorde une assistance régulière, officielle, substantielle, en bref, une assistance qui signifie ouvertement que l'on reconnaît la légitimité du combat que mènent ces peuples pour leur destin d'hommes libres.

59. L'ai-je clairement dit ? Ai-je clairement fait valoir que, pour les Africains, rien ne s'oppose aujourd'hui à la création, au niveau de l'Organisation des Nations Unies, d'un fonds international alimenté de façon régulière et destiné à renforcer l'assistance que l'Organisation de l'unité africaine fournit déjà aux mouvements de libération ? Qu'un tel fonds soit, de toute évidence, destiné à une œuvre de paix, comme les fonds réguliers de l'Organisation des Nations Unies, je n'en veux trouver la preuve que dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui reconnaissent aujourd'hui que la persistance des systèmes coloniaux ou de l'*apartheid* représente un danger pour la paix et la sécurité du monde et que, partant, l'organisation cohérente et le soutien matériel et constant d'une lutte contre de tels systèmes tendent indiscutablement à créer le climat de paix et de sécurité si nécessaire à la poursuite de l'œuvre des Nations Unies au service de tous les hommes.

60. L'Afrique propose la création, au niveau de l'Organisation des Nations Unies, d'un fonds international d'aide aux mouvements de libération et aux peuples qui luttent contre la discrimination raciale.

61. J'en aurai terminé lorsque, en vous soumettant formellement, au nom de l'Afrique tout entière, ces quelques propositions et en vous invitant à apporter votre grande intelligence et votre haute expérience des problèmes internationaux à la mise au point de leur adaptation judicieuse aux méthodes de travail nouvelles du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, je vous aurai demandé la permission d'adresser quelques mots à M. Kurt Waldheim, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

62. Ces mots, monsieur le Secrétaire général, seront certes pour vous féliciter de votre accession à ce haut poste de responsabilité, parce qu'il implique la concentration d'une somme de confiance en vos qualités d'homme d'Etat en ces heures où le renouveau s'impose autant que les sujets de crainte pour le devenir de l'homme. Ce sera aussi pour vous dire notre confiance et l'espérance qu'à l'Afrique de vous voir très vite, comme votre illustre prédécesseur U Thant, transcender la valeur symbolique de ce premier voyage hors du Siègne qui vous a conduit en Afrique et devenir ainsi, par-delà les barrières géographiques, mais par la force de votre action en faveur du plus opprimé parmi les continents, un des plus authentiques amis de cette Afrique qui, aujourd'hui plus que jamais, veut trouver des raisons de croire aux généreuses idées qui sont les piliers de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

63. Telles sont nos préoccupations essentielles, tels sont nos espoirs ardents au sein de l'Organisation de l'unité africaine, qui, plus que jamais, réaffirme sa volonté et sa détermination inébranlables d'apporter toute sa contribution à la réalisation des idéaux de liberté, de justice et de paix, conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et qu'elle a faits siens dès sa propre création.

64. Telles sont les motivations profondes qui ont présidé à la décision unanime des chefs d'Etat et de gouvernement de notre organisation continentale tendant à vous inviter à venir ici même, en Afrique, afin de trouver les solutions pratiques et urgentes qui s'imposent à la situation tragique de 30 millions d'Africains que les vicissitudes de l'histoire ont placés sous l'intolérable domination coloniale et raciste.

65. Au nom de l'Organisation de l'unité africaine, au nom de tous les peuples et gouvernements africains, je vous souhaite plein succès dans vos délibérations afin que cette réunion d'Addis-Abeba trouve, aujourd'hui dans le cœur des hommes qui souffrent et demain dans l'histoire, une juste place parmi les grands événements qui auront amélioré la condition humaine.

66. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je remercie son Excellence M. Moktar Ould Daddah de sa déclaration, que nous avons écoutée avec beaucoup d'intérêt et d'attention.

Déclaration du Secrétaire général

67. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

68. Le **SECRETARE GENERAL** (*interprétation de l'anglais*) : C'est la première fois que j'ai l'avantage de prendre la parole devant le Conseil de sécurité qui, il y a un mois, m'a fait un honneur dont je lui suis grandement redevable en soumettant mon nom à l'Assemblée générale pour l'élection au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

69. Je pense en premier lieu, aujourd'hui, à Sa Majesté Impériale, l'empereur Hailé Sélassié, homme d'Etat de grande clairvoyance, de grande sagesse et de grande foi, qui a tant fait pour son peuple, pour l'Afrique et pour la communauté des nations. J'ai rarement rencontré homme aussi profondément attaché aux Nations Unies. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir invité le Conseil de sécurité à se réunir en Afrique. Notre reconnaissance va également aux hommes d'Etat et aux gouvernements qui ont pris l'initiative de cette réunion en Afrique ou qui en ont appuyé l'idée. Le président Moktar Ould Daddah, président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui a fait un effort tout particulier pour être parmi nous aujourd'hui, mérite nos remerciements les plus chaleureux, remerciements que nous lui devons aussi pour son aide en ce qui concerne d'autres questions importantes dont est saisie l'Organisation des Nations Unies. De tels hommes, dont le

souci et les préoccupations vont bien au-delà des frontières de leurs nations, méritent une place d'honneur élevée dans l'histoire des Nations Unies.

70. Au cours de ces derniers jours, nous avons tous, dans le cœur et dans l'esprit, deux questions lancinantes : il y avait le sentiment que cette réunion est un événement historique non seulement pour l'Afrique mais aussi pour les Nations Unies dans leur ensemble et la crainte que, faute de succès, cet événement n'entame le prestige du Conseil de sécurité. Voyons dans quel sens nos efforts et notre volonté au cours des journées à venir feront en définitive pencher la balance.

71. Quels que soient les résultats, cette réunion du Conseil de sécurité est un événement historique. Elle a lieu à un moment où une amélioration lente mais certaine intervient dans les relations internationales. Au sommet, nous constatons le désir de contacts personnels accrus parmi les dirigeants des pays les plus puissants. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons été les témoins d'un grand progrès vers l'universalité de l'organisation mondiale. Il y a plus de paix et de compréhension que jamais en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les conflits dont l'Organisation est saisie sont tous à l'état d'armistice, ce qui ne doit pas cacher notre désespoir croissant devant l'absence d'une solution permanente. Un conflit tragique entre deux des champions les plus convaincus des Nations Unies a tenu le monde en haleine et dans la crainte, mais il ne s'est pas élargi. A mon avis, il y a tout lieu d'espérer en l'avenir du monde. Nous sommes sur le point de surmonter avec succès la crise de croissance qui précède l'âge adulte dans les relations internationales. Mais il peut y avoir beaucoup d'accidents et de reculs sur cette voie. C'est le rôle historique du Conseil de sécurité d'empêcher de tels à-coups. C'est son rôle d'arrêter immédiatement toute effusion de sang et de panser sans retard toute blessure entre nations. Sa tâche est sans doute ingrate, son ordre du jour chargé de conflits et de misère humaine, mais il n'en est pas moins un pilier majeur dans le rôle et les efforts plus larges des Nations Unies pour construire un monde plus ordonné, plus juste, et une communauté internationale plus prospère et plus pacifique.

72. Ici, en Afrique, les blessures saignent. Le colonialisme et le racisme sont toujours présents. Ils ne suscitent peut-être pas une préoccupation constante de la part du reste du monde, qui, malheureusement, a tendance à fermer les yeux devant tout ce qui ne constitue pas un danger immédiat, mais ces blessures touchent profondément l'Afrique et le Conseil de sécurité, ainsi que les Nations Unies dans leur ensemble, qui sont chargés de la paix et de la sécurité dans le monde. Ces blessures infligées à nos frères africains touchent le monde entier. Le Conseil de sécurité a, pour la première fois dans son histoire, décidé de se rapprocher de ces souffrances réelles. C'est là, en soi, un haut fait dont peut-être nous ne pouvons pas concevoir dès aujourd'hui les conséquences à long terme.

73. Le monde entier a les yeux fixés sur cette réunion du Conseil de sécurité en Afrique. Nous ne pourrons pas, en huit jours, guérir des blessures vieilles de dizaines d'années

dont les racines plongent dans des siècles de préjugés et d'aveuglement. Mais nous pouvons prescrire les remèdes nécessaires. Nous pouvons établir un plan de guérison. Nous pouvons mobiliser les forces saines de toutes les parties du monde pour nous aider à résoudre les problèmes dont le Conseil est saisi.

74. L'Afrique peut jouer un grand rôle de réconciliation et d'unification dans le monde, comme ses chefs l'ont montré avec éclat aux Nations Unies. L'Afrique a grand besoin de paix et de justice pour se concentrer sur la tâche urgente du développement. C'est dans l'intérêt du monde tout entier. Avec la richesse de ses ressources naturelles, ses cultures anciennes et son environnement unique et miraculeusement intact, l'Afrique pourra bientôt, avec notre aide, devenir l'un des continents les plus heureux du monde.

75. Nous devons réussir. Puisse-tous nous avoir la sagesse, la volonté et le courage de répondre aux grandes espérances que les peuples d'Afrique et l'humanité tout entière fondent dans cette réunion du Conseil de sécurité.

76. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et des efforts que lui-même et ses collaborateurs ont déployés pour permettre au Conseil de sécurité de tenir cette réunion en Afrique.

**Déclaration du Président, M. Omer Arteh Ghalib,
secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie**

77. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Maintenant, avec la permission du Conseil, je voudrais faire une brève déclaration.

78. Je tiens tout d'abord à renouveler nos remerciements à Sa Majesté Impériale Haïlé Sélassié 1er, au Gouvernement et au peuple de l'Ethiopie, pour leur chaleureux accueil et pour l'hospitalité qu'ils ont accordée aux membres du Conseil depuis notre arrivée dans cette belle capitale. En second lieu, je voudrais, au nom du Conseil, remercier Son Excellence M. Moktar Ould Daddah, président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui a bien voulu venir nous exposer une fois de plus les aspirations des peuples africains.

79. Mon gouvernement et ma délégation sont particulièrement fiers que la Somalie ait l'honneur de présider la séance inaugurale de cette session du Conseil de sécurité consacrée principalement aux questions africaines. Je parle au nom d'un pays africain qui est parvenu à l'indépendance sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et qui n'a jamais perdu sa foi en la capacité de l'Organisation de tenir sa promesse, en dépit des déceptions, des désillusions et des échecs, de créer une société internationale fondée sur la justice et le respect du droit international, si longue que puisse être la lutte pour y parvenir.

80. Au cours de cette session — et à juste titre —, on ne manquera certainement pas de répéter que la première réunion du Conseil de sécurité tenue hors du Siège de l'Organisation depuis 20 ans, et la troisième réunion de ce genre dans l'histoire de l'Organisation, représente un événement historique. En effet, il s'agit bien là d'un événement historique. C'est un jalon important non seulement dans les affaires de l'Afrique, mais également dans l'évolution du rôle du Conseil de sécurité tel que l'envisageait la Charte, au paragraphe 3 de l'Article 28 :

“Le Conseil de sécurité peut tenir des réunions à tous endroits autres que le Siège de l'Organisation qu'il juge les plus propres à faciliter sa tâche.”

C'est une disposition qui permet au Conseil de réagir de façon évidente et active aux problèmes régionaux.

81. Il est particulièrement heureux que la réunion extraordinaire du Conseil de sécurité ait lieu dans cette belle ville d'Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie et siège de l'Organisation de l'unité africaine.

82. En acceptant l'invitation de l'Organisation de l'unité africaine de venir en Afrique pour examiner les problèmes africains dans un cadre africain, le Conseil de sécurité accomplit une fonction fondamentale. Il répond de manière publique et positive aux besoins d'une région où abondent les menaces réelles et latentes à la paix; il répond aussi à l'appel d'une organisation régionale dont les objectifs et les principes sont étroitement liés à ceux des Nations Unies. En outre, le Conseil pratique ainsi la coopération avec les organisations régionales, que l'Article 52 de la Charte envisage comme l'un des moyens d'assurer le maintien de la paix.

83. L'Organisation de l'unité africaine, au cours de son existence relativement brève, a connu des succès remarquables dans cette tâche pratique qu'est le règlement des différends régionaux par des moyens pacifiques. Tant dans sa manière d'aborder les problèmes régionaux, qui bien sûr constituent l'essentiel de ses préoccupations, que dans sa manière d'aborder les problèmes internationaux, elle a montré son attachement aux principes du droit international implicites dans la Charte des Nations Unies.

84. Bien sûr, le Conseil de sécurité est le principal agent d'exécution des objectifs et des principes des Nations Unies. Le premier de ces objectifs consiste à assurer et à maintenir la paix. Il est de toute évidence plus important de prévenir les conflits que de chercher à les régler une fois qu'ils ont éclaté. Tous les efforts doivent donc être tentés pour élucider les problèmes qui menacent la paix, pour déterminer les principes d'après lesquels ils doivent être abordés et pour arrêter les mesures pratiques nécessaires à leur solution.

85. Les problèmes africains qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont tous des menaces directes à la paix dans la région et des menaces en puissance à la paix internationale. Il en est ainsi qu'il s'agisse de la lutte des peuples de la Guinée (Bissau), du Mozambique et de l'Angola pour leur droit à l'autodétermination qu'il s'agisse

du sort du peuple de la Rhodésie du Sud qu'il s'agisse de la situation intolérable des Noirs en Afrique du Sud ou de l'occupation illégale que maintient l'Afrique du Sud en Namibie au défit de la communauté internationale et des désirs de la population. Ces situations constituent des menaces à la paix car le maintien de la paix est lié inextricablement à la question des droits de l'homme et, dans toutes ces régions, les droits de l'homme sont refusés par la force à la majorité de la population. En Afrique australe, plus peut-être que dans aucune autre région du monde, la paix et la sécurité sont ébranlées, menacées, parce que des millions de gens se voient refuser leurs droits à la libre expression politique, sociale et économique, à la dignité humaine et à l'autodétermination, et qu'ils se voient refuser ces droits sur la base de conceptions racistes et colonialistes discréditées.

86. Ceux qui ont un intérêt tout particulier à maintenir au pouvoir les régimes blancs d'Afrique australe soutiennent parfois qu'il est relativement peu de nations indépendantes en Afrique, ou dans le monde en général, qui apportent à leurs peuples le niveau élevé de justice sociale qu'exigent la Charte et les déclarations qui l'appuient. La réplique à cet argument figure dans le Manifeste de Lusaka, qui, avec sagesse et honnêteté, reconnaît que :

“Nul d'entre nous” — c'est-à-dire les Etats d'Afrique indépendants — “ne voudrait prétendre qu'à l'intérieur de nos propres Etats nous ayons mis sur pied, dans les domaines social, économique et politique, une organisation parfaite, susceptible de garantir à nos peuples un niveau de vie raisonnable et de préserver l'individu contre les privations inutiles ou l'injustice. Au contraire, nous admettons qu'au sein de nos propres Etats la lutte pour la fraternité humaine et l'incontestable dignité de l'homme ne fait que commencer. C'est sur la base de notre attachement à l'égalité et à la dignité humaines, et non à partir d'une perfection accomplie, que nous adoptons une attitude hostile vis-à-vis du colonialisme et de la discrimination raciale pratiquée à l'heure actuelle en Afrique australe⁵.”

Le Manifeste souligne ensuite qu'en Afrique australe non seulement aucun engagement n'a été pris de garantir la justice pour la majorité africaine mais encore que l'on nie ouvertement et d'une manière soutenue les principes de l'égalité humaine et du droit à l'autodétermination.

87. La prémisse qui figure dans le passage du Manifeste de Lusaka que je viens de vous lire est modeste et ne peut être critiquée. Elle représente le minimum que nous exigerions pour nous-mêmes, que nous représentions des Etats qui ont une longue indépendance nationale derrière eux ou des Etats qui n'ont acquis leur indépendance et leur qualité de nation qu'au cours des dernières années. Ce minimum est un engagement envers l'égalité et la dignité humaines. En Afrique australe, ce minimum n'existe pas. Cette situation doit-elle oui ou non être corrigée ? Ne demande-t-elle pas qu'une organisation mondiale vouée à la paix, à la justice et

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 4.

au progrès agisse de façon urgente et positive ? La situation en Afrique australe n'est-elle pas contraire aux principes et aux objectifs de la Charte, que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à défendre ? Cette situation n'est-elle pas contraire à ces prolongements de la Charte que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, la mise en œuvre de l'indépendance des peuples coloniaux et le renforcement de la sécurité internationale ? A quoi servent nos engagements et l'appui que nous affirmons donner à ces déclarations et comment pouvons-nous les approuver avec sincérité si nous ne sommes pas prêts à assurer de façon objective leur application pratique, non seulement en Afrique mais aussi dans les autres régions troublées du monde ?

88. A ce stade, il convient de se demander ce que peut réaliser cette réunion extraordinaire du Conseil de sécurité. Certains ont mis en cause l'opportunité de la réunion, tant du point de vue de son utilité pratique que du point de vue de la situation financière de l'Organisation. A mon avis, la critique qui utilise l'argument financier ne peut être formulée que par ceux qui ont une idée malencontreuse des priorités des Nations Unies. Nous devons craindre la faillite morale bien plus que la faillite financière. Ce serait faire de fausses économies si le Conseil de sécurité, mis au défi de trouver des moyens réels d'accomplir ses tâches essentielles et d'augmenter la confiance des Etats Membres en faisant preuve de souplesse et de vitalité, décidait de ne pas relever ce défi. Il serait certes déraisonnable d'envisager la situation financière de l'Organisation avec fatalisme ou avec un certain manque de lucidité, mais, quand l'organe principal de l'Organisation agit de manière à se rendre plus sensible, plus accessible et plus ouvert aux besoins d'une région qui rassemble le tiers des Etats Membres et dont les problèmes englobent le déni des droits fondamentaux de l'homme à des millions de gens, il est difficile de voir comment on peut qualifier cette action de dépense injustifiée.

89. En ce qui concerne l'utilité pratique de cette réunion, il serait certes naïf d'espérer qu'elle apportera des solutions immédiates aux problèmes africains anciens et complexes qui figurent à son ordre du jour. Mais cette réunion permettra au Conseil de sécurité dans son ensemble de voir les problèmes africains avec des yeux neufs, de les examiner sous une autre optique. Les événements, les situations et les conflits prennent nécessairement des proportions différentes lorsqu'on les observe non plus à des milliers de kilomètres, au bord de l'East River à New York, mais ici, en Afrique.

90. L'automne dernier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'entendre les vues du Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [1583^{ème} séance] et

d'une délégation de ministres des affaires étrangères [1585^{ème}, 1587^{ème}, 1588^{ème} et 1594^{ème} séances] sur la situation en Namibie. Cela a beaucoup aidé le Conseil de sécurité, en lui permettant de se tenir au courant de l'opinion africaine au niveau le plus élevé. La réunion actuelle devrait permettre au Conseil d'entendre les points de vue et les observations d'un éventail beaucoup plus large de l'opinion africaine, non pas sur une seule question mais sur toutes les questions africaines dont il est saisi. J'ai l'espoir et la ferme conviction que le Conseil de sécurité saura dégager de ces échanges de vues très directs avec l'opinion africaine des perspectives nouvelles qui lui permettront d'aborder de manière constructive les vastes problèmes de l'Afrique.

91. L'un des aspects importants de cette réunion, c'est le rôle qu'elle jouera pour attirer l'attention, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique, sur les maux causés par le racisme et le colonialisme en Afrique australe. Il est toujours utile de jeter la lumière sur les zones sombres, et la campagne internationale menée contre le racisme et le colonialisme ne peut qu'y gagner. Une nouvelle dimension, sans aucun doute, sera ajoutée aux délibérations du Conseil du fait que les débats seront transmis directement par les moyens d'information africains à un public africain, sans influences intermédiaires.

92. J'ai déjà dit que le Conseil de sécurité, en tant que principal agent d'exécution des buts et principes des Nations Unies, avait pour tâches essentielles d'élucider les problèmes qui menacent la paix, de déterminer les principes d'après lesquels ces problèmes doivent être abordés et d'arrêter les mesures pratiques nécessaires à leur solution.

93. Cette réunion du Conseil de sécurité sera véritablement historique et répondra aux espoirs de l'Afrique si, en abordant les problèmes qui figurent à son ordre du jour, le Conseil suit fidèlement l'ensemble de principes auquel se sont engagés tous les Etats Membres et s'il décide de faire sentir son autorité en faveur des millions d'Africains qui subissent une intolérable domination raciste et coloniale.

94. Il faut que soit pris un engagement à l'égard de l'égalité et de la dignité de l'homme. L'Organisation des Nations Unies, représentée par son organe le plus puissant, ne peut faire moins que de s'engager à agir en faveur de la cause de l'égalité et de la dignité de l'homme en Afrique.

95. Pour conclure, je dirai que "engagement" et "action" doivent être nos mots d'ordre au cours de la semaine qui nous attend.

La séance est levée à 12 h 45.